

**COMPTE-RENDU SUCCINT  
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,  
En suite de convocation en date du 20 novembre 2020,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Philippe LAQUAY-PINSET, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**Ordre du jour :**

- Demande de subvention au titre de l'appel à projet exceptionnel de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs
- Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'intégration de la garderie périscolaire dans l'école primaire Daniel Devendeville
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de la jonction entre la rue des Prés de Gorgueil et la rue de la Reine et la création d'un parking
- Demande de subvention au titre du Fonds Régional de relance et de solidarité avec les territoires pour l'aménagement de la jonction entre la rue des Prés de Gorgueil et la rue de la Reine et la création d'un parking
- Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord
- Délibération Budgétaire Modificative n°3/2020

**I - Demande de subvention au titre de l'appel à projet exceptionnel de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Département nous a informés du lancement d'un appel à projets exceptionnel dans le dispositif d'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs, élargissant ainsi ce dispositif au soutien au plan de relance de l'économie suite à la crise sanitaire due à la pandémie de la Covid-19.

Il explique au conseil municipal que les communes peuvent déposer une demande d'aide à ce titre au plus tard le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour des projets de travaux compris entre 8 000 et 70 000 € HT, le montant de la subvention pouvant être au maximum de 50 % du coût HT des travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au déménagement de la médiathèque dans notre nouveau centre culturel La Marque Page, l'espace qu'elle occupait au sein du groupe scolaire est aujourd'hui disponible afin d'accueillir la garderie périscolaire, actuellement toujours isolée de l'école et dans des locaux partiellement dégradés. Nous comptons mener les travaux d'aménagement de l'ancienne médiathèque afin d'accueillir la garderie périscolaire au plus tard à la rentrée de septembre 2021. Cet appel à projet, qui est conditionné à un démarrage des travaux au plus tard au 31 mars 2021, est donc tout à fait en adéquation avec notre programmation.

Un maître d'œuvre a été recruté sur ce dossier, et il a d'ores et déjà réalisé les plans de ces travaux et l'estimatif qui s'élève à 65 363,25 € HT.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer ce dossier au titre de l'appel à projets exceptionnel de l'Aide Départementale aux Villages et aux bourgs et demande une subvention à hauteur de 50 % du coût HT des travaux soit 32 681 €. Il adopte le plan de financement suivant :

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Coût des travaux :	65 363,25 € HT	Aide Départementale Village et bourgs (50 % du HT)	32 681,00 €
TVA :	13 072,65 €	Autofinancement (50 % du HT soit 58,33 % du TTC)	45 754,90 €
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>78 435,90 € TTC</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>78 435,90 €</b>

**II – Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux d'intégration de la garderie périscolaire dans l'école primaire Daniel Devendeville**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a retenu au titre de son dispositif 2020 comme opération éligibles les travaux de constructions scolaires du premier degré, finançables entre 20 et 40 %.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au déménagement de la médiathèque dans notre nouveau centre culturel La Marque Page, l'espace qu'elle occupait au sein du groupe scolaire est aujourd'hui disponible afin d'accueillir la garderie périscolaire, actuellement toujours isolée de l'école et dans des locaux partiellement dégradés.

Les transformations nécessaires à ce transfert de la garderie périscolaire dans l'école nécessitent en parallèle de pouvoir inclure l'espace occupé par l'actuelle salle des enseignants dans la nouvelle garderie, et de déménager la salle des enseignants dans la salle des Poussins, inoccupée depuis que le relai petite enfance a intégré les locaux de la Marque Page.

Un maître d'œuvre a été recruté sur ce dossier, et il a d'ores et déjà réalisé les plans de ces travaux et l'estimatif qui s'élève à 92 518,25 € HT.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer ce dossier au titre de la DETR 2021 et demande une subvention à hauteur de 40 % du coût HT des travaux soit 37 007,30 €. Il adopte le plan de financement suivant :

<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
Coût des travaux :	92 518,25 € HT	DETR (40 % du HT)	37 007,30 €
TVA :	18 503,65 €	<i>Aide Départementale Village et bourgs (35,32 % du HT)</i>	<i>32 681,00 €</i>
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>111 021,90 € TTC</b>	Autofinancement (24,68 % du HT soit 37,23 % du TTC)	41 333,60 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>111 021,90 €</b>

### **III – Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de la jonction entre la rue des Prés de Gorgueil et la rue de la Reine et la création d'un parking**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux a retenu au titre de son dispositif 2020 comme opération éligibles les travaux de voirie concernant les réaménagements de centre bourg, finançables entre 20 et 30 %.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que deux nouveaux lotissements ont été construits au sud du centre bourg et qu'ils sont desservis l'un par l'allée de la Forge et l'autre par la rue des Prés de Gorgueil, actuellement en impasse, les deux voiries étant raccordées l'une à l'autre. Dans ses orientations d'aménagement et de programmation, la commune avait décidé que ces deux nouvelles voiries seraient en sens unique et qu'elles seraient reliées à la rue de la Reine. Pour ce faire, la commune s'est engagée à la construction du tronçon qui sépare aujourd'hui encore les deux lotissements de la rue de la Reine, dans un objectif de liaison douce et partagée vers le centre bourg et les équipements publics, en particulier l'école, l'Espace Naturel des Rotours et le centre culturel la Marque Page. Par ailleurs, nous souhaitons associer à l'aménagement de cette voirie l'agrandissement et la reconfiguration du parking du stade de foot, fortement sollicité lors des heures d'entrée et sortie d'école, et repenser entièrement l'aménagement paysager de cet espace en centre bourg où pour l'instant l'espace n'est pas matérialisé. Nous souhaitons ainsi redonner une valeur paysagère à cet espace de la rue de la Reine, point d'entrée de notre centre bourg.

Le dossier a été confié à la maîtrise d'œuvre du service voirie de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui a d'ores et déjà réalisé les plans de ces travaux et l'estimatif qui s'élève à 205 140 € HT.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer ce dossier au titre de la DETR 2021 et demande une subvention à hauteur de 30 % du coût HT des travaux soit 61 542,00 €. Il adopte le plan de financement suivant :

<b><u>Dépenses :</u></b>		<b><u>Recettes :</u></b>	
Coût des travaux :	<b>205 140,00 € HT</b>	DETR (30 % du HT)	<b>61 542,00 €</b>
TVA :	41 028,00 €	<i>Fonds spécial de Relance Régional (30 % du HT)</i>	<i>61 542,00 €</i>
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>246 168,00 € TTC</b>	Autofinancement (40 % du HT soit 50 % du TTC)	123 084,00 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>246 168,00 €</b>

### **IV - Demande de subvention au titre du Fonds Régional de relance et de solidarité avec les territoires pour l'aménagement de la jonction entre la rue des Prés de Gorgueil et la rue de la Reine et la création d'un parking**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Région nous a informés du lancement d'un appel à projets dans le cadre du Fonds régional de relance et de solidarité avec les territoires.

Il explique au conseil municipal que les communes peuvent déposer une demande d'aide à ce titre pour des projets d'équipements collectifs, d'aménagements urbains qualitatifs ou de rénovation de patrimoine remarquable, le montant de travaux devant être supérieur à 50 000 € HT et le montant de la subvention pouvant être au maximum de 30 % du coût HT des travaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que deux nouveaux lotissements ont été construits au sud du centre bourg et qu'ils sont desservis l'un par l'allée de la Forge et l'autre par la rue des Prés de Gorgueil, actuellement en impasse, les deux voiries étant raccordées l'une à l'autre. Dans ses orientations d'aménagement et de programmation, la commune avait décidé que ces deux nouvelles voiries seraient en sens unique et qu'elles seraient reliées à la rue de la Reine. Pour ce faire, la commune s'est engagée à la construction

du tronçon qui sépare aujourd'hui encore les deux lotissements de la rue de la Reine, dans un objectif de liaison douce et partagée vers le centre bourg et les équipements publics, en particulier l'école, l'Espace Naturel des Rotours et le centre culturel la Marque Page. Par ailleurs, nous souhaitons associer à l'aménagement de cette voirie l'agrandissement et la reconfiguration du parking du stade de foot, fortement sollicité lors des heures d'entrée et sortie d'école, et repenser entièrement l'aménagement paysager de cet espace en centre bourg où pour l'instant l'espace n'est pas matérialisé. Nous souhaitons ainsi redonner une valeur paysagère à cet espace de la rue de la Reine, point d'entrée de notre centre bourg. Cet aménagement urbain qualitatif correspond donc tout à fait aux opérations éligibles à cette aide régionale.

Le dossier a été confié à la maîtrise d'œuvre du service voirie de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui a d'ores et déjà réalisé les plans de ces travaux et l'estimatif qui s'élève à 205 140 € HT.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer ce dossier au titre du Fonds Régional de relance et de solidarité avec les territoires et demande une subvention à hauteur de 30 % du coût HT des travaux soit 61 542,00 €. Il adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Coût des travaux :	<b>205 140,00 € HT</b>	Fonds spécial de Relance Régional (30 % du HT)	<b>61 542,00 €</b>
TVA :	41 028,00 €	DETR (30 % du HT)	61 542,00 €
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>246 168,00 € TTC</b>	Autofinancement (40 % du HT soit 50 % du TTC)	123 084,00 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>246 168,00 €</b>

#### **V - Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord**

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales ... »

Vu la délibération 2017/22 du 22 mars 2017 par laquelle la commune a adhéré à iNord

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner M. Michel DUPONT comme son représentant titulaire à l'Agence et Mme Hélène FOUACHE comme son représentant suppléant
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document concrétisant cette décision

## **VI - Délibération Budgétaire Modificative n°3/2020**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Ennevelin a réalisé en 2017 une étude « plan de circulation et de stationnement ».

A l'époque, les dépenses afférentes à cette étude ont été imputées à l'article 2031 « frais d'études » pour un total de 25 219,98 €.

Depuis, cette étude a donné lieu à plusieurs travaux de voiries, notamment la mise en place des feux comportementaux au Pont Thibault.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à l'intégration de ces frais d'études.

Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir les crédits nécessaires au chapitre 043 – opérations d'ordres.

Nous proposons donc d'adopter la délibération budgétaire modificative suivante :

Chapitre 043 – opérations d'ordres :

Recettes : article 2031 : + 25 219,98 €

Dépenses : article 2151 : + 25 219,98 €

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*

*Le Maire,*

*Michel DUPONT*